

PK

N o t i c e  
concernant l'Union Internationale de Radiodiffusion

---

L'Union Internationale de Radiodiffusion fut fondée en 1925 sur l'initiative d'un Suisse et son siège fut fixé dès le début à Genève.

Cette Union groupait en septembre 1946 vingt-sept sociétés européennes de radiodiffusion, comme membres ordinaires, et plusieurs autres sociétés semblables, du monde entier, en qualité de membres extraordinaires.

Dès 1939, l'Union ralentit son activité et resta en veilleuse en raison de la guerre. Ses statuts subirent quelques modifications en 1942.

L'Union tint sa première assemblée plénière d'après-guerre à Bruxelles du 12 au 14 mars 1945. Cette conférence, dite conférence internationale de radiodiffusion décida tout d'abord, à l'unanimité, de maintenir l'ancienne Union, tout en la réorganisant et en la rénovant. A la dernière minute, le délégué de l'URSS demanda que le bureau de l'assemblée soit <sup>renouvelé et</sup> chargé de préparer la constitution d'un nouvel organisme indépendant de l'UIR.

Selon M. le Ministre Lardy, la manœuvre russe, appuyée par divers Etats dont la France, ne semble pas avoir été dirigée contre la Suisse, mais avoir été plutôt destinée à assurer aux Soviets la majorité dans la nouvelle organisation grâce à leurs satellites.

Le bureau de la conférence internationale de radiodiffusion décida, par la suite, de brusquer la décision en convoquant à Bruxelles une assemblée des sociétés européennes de radiodiffusion, à laquelle il soumit un projet de statut d'une nouvelle



- 2 -

organisation. Ce bureau avait auparavant accepté ce projet à l'unanimité de ses membres (URSS, Belgique, Pays-Bas, France, Tchécoslovaquie) moins une abstention, celle de la Grande-Bretagne.

Le projet présenté par le bureau fut accepté le 28 juin 1946 par l'assemblée des sociétés européennes. La nouvelle institution fut dénommée " Organisation Internationale de Radiodiffusion OIR " et son siège fut fixé à Bruxelles "pour rompre définitivement avec l'ancienne Union". De nombreuses sociétés européennes de radiodiffusion ont adhéré à cette Organisation, qui tend à adapter l'organisation internationale des entreprises de radiodiffusion aux statuts de l'Organisation des Nations Unies.

Cette assemblée décida également de la procédure de liquidation de l'UIR: les délégués présents à Bruxelles devaient se rendre à Genève à l'Assemblée plénière de l'UIR du 29 juin 1946, et voter la dissolution de cette Union (ce qui n'était possible qu'à condition d'atteindre le quorum statutaire des trois quarts des membres).

Lors de cette assemblée l'Union décida:

- de ne pas prononcer sa dissolution;
- de rechercher la collaboration avec l'OIR;
- de tâcher de créer une nouvelle organisation mondiale de radiodiffusion, qui réunisse les deux organisations. (Dans ce but, l'OIR convoquera à Bruxelles, d'entente avec l'ONU, une conférence mondiale de radiodiffusion);
- de supprimer les adjonctions faites au statut de l'UIR en 1942.

Ces adjonctions semblent avoir provoqué des critiques assez vives à l'égard de l'attitude de l'UIR pendant la guerre. On aurait reproché à cette Union de n'avoir, d'une manière générale, pas opposé de résistance à l'influence allemande et d'a-

- 3 -

voir empêché les membres appartenant à des pays occupés par l'Axe, de collaborer librement à son activité.

Selon une note verbale du 20 août 1946, la Grande-Bretagne estimerait qu'étant donné les déficiences des organisations de radiodiffusion existantes, il conviendrait de réexaminer leur statut, sous l'égide des Nations Unies ainsi que des organismes internationaux spécialisés en ce domaine.

Berne, le 22 mars 1947.